domainepublic.ch

Comptes à rebours

Mais quelle mouche a donc piqué les cantons de Vaud et de Genève? Tous deux s'apprêtent à mettre en place une Cour des comptes. En renforçant le contrôle de l'administration, ils espèrent améliorer le fonctionnement de celle-ci. La nouvelle institution aura beau porter un nom prestigieux - nos petites républiques veulent-elles se faire aussi grosses que les puissantes nations voisines? - elle ne pourra que décevoir cet espoir. Ét plus grave, l'émergence de ce que certains qualifient déjà de quatrième pouvoir signe la démission des politiques.

a Cour des comptes, c'est l'une des innovations de la nouvelle Constitution vaudoise. Elle lui incombe le contrôle de la gestion des finances publiques sous l'angle de la légalité, de la régularité et de l'efficacité. Probablement suscitée par la situation précaire des finances vaudoises et quelques affaires peu reluisantes, l'idée se révèle difficile à concrétiser. En effet, le Contrôle cantonal des finances examine déjà la légalité et la régularité des dépenses. Confier cette même tâche à la Cour des comptes, c'est à coup sûr créer un doublon. Quant au contrôle d'efficacité, c'est une fonction qui ne relève pas d'une démarche judiciaire mais politique. On ne voit pas comment les cinq magistrats nommés par le Grand Conseil pourraient la remplir.

La solution genevoise, née elle aussi en réaction à de retentissantes affaires, souffre des mêmes défauts. La République connaît déjà plusieurs instances et niveaux de contrôle. Un contrôle interne par les services eux-mêmes qui doivent vérifier la pertinence de leur organisation et de leur action selon une batterie de critères. Le contrôle de l'Inspection cantonale des finances qui s'assure de l'exactitude des comptes et de la bonne marche des services. Les commissions parlementaires des finances et de contrôle de gestion qui exercent la haute surveillance du Grand Conseil sur l'administration. La Commission externe d'évaluation des politiques publiques qui examine les effets des lois. Qu'ajouteraient à ces contrôles trois magistrats élus par le peuple? Beaucoup de confusion, des doublons et non la garantie «d'une gestion démocratique des affaires publiques» comme le prétend la Commission des finances, auteur du projet de loi.

Dans les deux cantons, la nouvelle institution prévue ne résulte pas d'une analyse critique des contrôles existants. Elle fait l'impasse sur les lacunes pourtant visibles des pouvoirs législatif et exécutif dans l'exercice de leurs fonctions. A défaut de cette analyse, l'institution d'une Cour des comptes ne constitue qu'une fuite en avant.

Suite de l'article de Jean-Daniel Delley en page 5

Sommaire

Les forêts suisses risquent de mourir de trop d'amour. page 2

La taxe CO₂ ne récolte que des centimes.

Les jeunes manquent toujours de places d'apprentissage. page 4

Seul l'aménagement du territoire peut contrer la prolifération des villas.

Les socialistes veulent l'adhésion, sans en discuter le prix. page 6

Un livre refait l'histoire de Suchard.

La Suisse en miniature voyage en train. page 8

Domaine Public nº 1667 Depuis quarante-deux ans, un regard différent sur l'actualité

18 novembre 2005

Ecole

La Ville de Lucerne vient de limiter l'accès à son école professionnelle. Les caisses vides l'obligent à restreindre le nombre d'élèves reçus, malgré leurs résultats aux examens d'entrée, au mépris de l'égalité des chances face à la formation et au marché du travail.

Edito page 3

Annoncer les rectifications AA 1002 Lausanne

Forêt: une guerre de religion ambiguë

L'économie forestière est menacée de banqueroute. Les remèdes proposés par le Conseil fédéral sont attaqués de toutes parts. Les Suisses ont un attachement mythique à la forêt. La confrontation idéologique qui s'annonce pourrait sombrer dans la confusion.

a forêt suisse, menacée au XIXe siècle par une exploitation exagérée, est sous contrôle strict de la Confédération. Depuis la sévère loi de 1902, chaque coupe autorisée par le garde forestier doit être remplacée par une nouvelle plantation. Mais comme les arbres poussent naturellement sur les terrains non exploités, la surface de la forêt est en constante augmentation. La Suisse regorge de bois. Elle n'exploite cependant qu'à peu près la moitié du volume que permettrait une gestion équilibrée. C'est un gâchis. Malgré la pléthore de ressources naturelles, la Suisse importe du bois de construction. Le chauffage au bois est marginal alors que son bilan écologique est plus favorable que celui du gaz et, bien sûr, du pétrole. La raison est simple. Les coûts d'exploitation de la forêt suisse sont bien plus élevés qu'en Allemagne ou en Autriche pour une situation géographique comparable. Les salaires suisses et les coûts de transports sont plus élevés, les propriétés forestières et les entreprises de la filière du bois sont bien trop petites. Les règles administratives de la gestion des forêts sont

contraignantes. En même temps, la concurrence écrase les prix. Ils ont baissé de 30% en dix ans. L'économie forestière a pu survivre à coup de subventions. La forêt que l'on croyait menacée de mort par la pollution dans les années huitante, a bénéficié généreusement de l'argent public en application d'une loi de 1991. Mais à cause de la chute récente des prix, l'économie forestière est maintenant menacée de banqueroute. Son sauvetage imposerait d'importants sacrifices financiers supplémentaires. Le Conseil fédéral s'y refuse. Il rejette également l'idée de ne rien faire et de laisser simplement la forêt inexploitée. Le bilan économique et écologique d'une mise en friche serait doublement négatif.

Lâcher du lest

Reste, pour le gouvernement, une troisième solution: assouplir les strictes règles de protection de la forêt héritées du XIX^e siècle pour se rapprocher des pratiques de nos concurrents voisins. Le maintien de la surface boisée et l'affirmation des vertus environnementales de la forêt ne sont pas aban-

donnés. Les cantons devront établir une carte des forêts protectrices et des réserves forestières naturelles qui resteront soumises à une sévère protection. Une plus grande liberté sera concédée pour l'exploitation des forêts dites productives. Le marquage individuel de chaque arbre à abattre n'est plus respecté. Il ne sera plus imposé par la loi. L'obligation du reboisement de compensation sera moins rigoureuse. Les coupes rases autorisées passeront de un à deux hectares. Ces mesures devraient permettre une exploitation plus rationnelle et donc une baisse des coûts.

Touche pas à ma forêt! Avant même la fin de la procédure de consultation sur la modification de la loi forestière, les fondamentalistes de l'environnement ont déposé une initiative populaire. Elle entend interdire, les coupes rases et imposer une sylviculture porche de la nature. Les partis et les organismes consultés par Berne ne peuvent ignorer l'aspect économique du projet. A l'inverse, les verts ne veulent pas toucher à l'actuelle protection. Mais ils doivent reconnaître le bilan écologique favorable de l'utilisation accrue du bois et invitent l'industrie sylvicole à coopérer pour baisser leurs coûts. Les socialistes réclament un soutien à l'utilisation du bois énergie. De son côté, l'industrie du bois exige une déréglementation plus radicale pour permettre une exploitation compétitive. A l'appui de son projet modéré, le gouvernement fait valoir que les coupes rases peuvent aussi encourager la diversité biologique, comme le montre le repeuplement naturel des forêts dévastées par Lothar. On pourrait souhaiter que la Suisse soit épargnée par une querelle idéologique aux contours si imprécis entre économie et écologie.

Elisabeth Graf Pannatier, *L'avenir des forêts suisses*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Le Savoir suisse, 2005.

Révision partielle de la loi fédérale sur les forêts. Rapport explicatif du 4 juillet 2005. www.umwelt-schweiz.ch/buwal/fr

www.domainepublic.ch

OGM, un moratoire qui fait discuter

Le premier forum de *DP* donne la parole aux partisans d'un moratoire de cinq ans ainsi qu'aux opposants à l'initiative. Maintenant c'est à nos abonnés de réagir et de nous faire connaître leurs avis sur la question.

Les dossiers de DP

Retrouvez les articles de DP enrichis de documents importants, de sites intéressants et des prises de position des acteurs politiques et institutionnels sur les OGM, l'assurance invalidité, la TVA, l'asile, le travail des jeunes et les aspects juridiques liés à la parenté, la famille, le mariage et la procréation. Dernier thème développé: la 11ème révision de l'AVS.

Le principe de la mauvaise foi

Un centime climatique d'abord, immobilier bientôt, remplacent la taxe sur le CO₂ pour réduire de 10% les émissions polluantes. Ainsi, non seulement les montants recueillis ne seront pas redistribués, mais tous ceux qui ont pris des mesures volontaires vont être pénalisés.

les partis bourgeois. En effet les montants engrangés ne finissent pas dans les caisses de l'Etat mais sont ristournés aux ménages et aux entreprises. Avec ce système, celui ou celle qui consomme peu d'énergies fossiles peut même se retrouver gagnant.

C'est le système qui fut choisi pour réduire les émissions de CO2. La loi adoptée en 1999 privilégie d'abord les mesures librement consenties par les milieux économiques. Le Conseil fédéral n'introduit la taxe que si ces mesures ne donnent pas les résultats attendus. De nombreuses entreprises et des secteurs d'activité économique se sont donc organisés pour diminuer leur consommation, et ainsi échapper à la taxe.

l'objectif fixé, une réduction de 10% des émissions en 2010 par rapport à la situation de 1990, ne pourrait être atteint. Mais le lobby des carburants fossiles veillait. En lieu et place de la taxe, il a proposé et obtenu le prélèvement par ses soins du centime climatique. Ainsi, depuis le 1er octobre dernier, les pétroliers exigent des consom-

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Jacques Guyaz (jg)

Rédaction: Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro: Jean-Daniel Delley (jd) André Gavillet (ag) Jean Christophe Schwaab (jcs) Albert Tille (at)

Responsable administrative: **Anne Caldelari**

Impression:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne Téléphone: 021 312 69 10

E-mail: redaction@domainepublic.ch dministration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

a taxe d'incitation est prisée par mateurs 1,5 centime par litre de carburant, soit environ 100 millions de francs qui seront investis dans des actions de réduction des émissions en Suisse et à l'étranger. Ceux-là même qui dénoncent les taxes et impôts nouveaux quand ils sont prélevés par l'Etat, endossent sans vergogne le rôle de percepteur.

> Reste les combustibles. Le Conseil fédéral se propose de les soumettre à la taxe d'incitation. Mais c'est sans compter les milieux immobiliers qui cherchent eux aussi à introduire un centime immobilier, 1,5 centime par litre de mazout pour financer des mesures d'assainissement dans les bâtiments. Le dossier est aux mains d'une commission parlementaire.

Il va sans dire que ces centimes Le Conseil fédéral a constaté que volontaires ne représentent de loin pas les montants qu'aurait rapportés la taxe. Mais il y a plus grave. Les entreprises et les branches qui ont déjà consenti de gros efforts pour contribuer à la réalisation de l'objectif de réduction fixé par la loi sont flouées: elles paieront le centime comme les autres. Et la taxe, dont l'intégralité du montant devait être redistribuée, se voit remplacée par un impôt privé dont l'affectation reste aux mains d'organisations économiques privées.

> Ce tour de passe-passe a été rendu possible par un défaut de conception de la loi sur la réduction des émissions de CO₂: le Parlement doit approuver le montant de la taxe fixé par le Conseil fédéral. Et si ce dernier a reculé, c'est parce qu'il a compris que la majorité des députés ne le suivrait pas. Pour être efficace, la menace que constitue la taxe d'incitation doit être prise au sérieux. En remettre l'exécution au Parlement, c'est ouvrir la porte à toutes les stratégies d'évitement. En diluant cette menace, les députés ont allégrement violé le principe de la bonne foi.

Edito

Le choix de l'ignorance

«Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance» (Thomas Jefferson)

a Suisse s'est longtemps enorgueillie du taux très élevé de jeunes détenant un titre du niveau secondaire supérieur. Même en cas de forte poussée du

€ 100 de la contraction del contraction de la c chômage des jeunes, Berne et les cantons se félicitent du taux d'élèves - 90% de chaque classe d'âge - qui obtient une maturité, un diplôme de culture générale ou un certificat de capacité, sésames vers le marché du travail. Que ce taux ait stagné durant des années ou que d'autres pays européens l'aient entre-temps dépassé n'a pas plus inquiété les responsables de l'éducation que les résultats de l'étude PISA et du recensement fédéral de 1990 démontrant un accroissement des inégalités sociales face à la formation. Mais désormais, sous la pression de la politique des caisses vides, il n'est même plus question d'améliorer ce résultat.

Les mesures d'économies font tomber les tabous les uns après les autres: la ville de Lucerne vient de limiter l'accès à son école professionnelle par un numerus clausus. Quarante élèves qui satisfaisaient pourtant aux conditions d'entrée ont été priés de changer leurs plans. Il ne s'agit plus cette fois, comme à St-Gall, à Glaris ou aux Grisons, de fermer temporairement l'accès aux voies prégymnasiales de l'école obligatoire. Cette exclusion n'était d'ailleurs pas définitive, car les élèves concernés avaient la possibilité de choisir une autre voie menant, à d'autres conditions, aux écoles de maturité. C'est ce qui a d'ailleurs convaincu le Tribunal fédéral d'autoriser ces restrictions temporaires d'accès. Le cas lucernois est plus grave, car ni passerelle, ni raccordement ne sont désormais possibles. Les élèves recalés n'auront qu'à tenter à nouveau leur chance l'an prochain, s'ajoutant à la volée suivante et provoquant probablement un durcissement supplémentaire des conditions d'entrée, voir une reconduction du numerus clausus. Ils pourront aussi se diriger vers une autre formation, par exemple vers l'apprentissage où ils ne manqueront pas de prendre la place des élèves scolairement plus faibles, si tant est qu'il reste encore des places sur ce marché déjà passablement engorgé.

Les autorités scolaires lucernoises ont donc créé un précédent dangereux. Si d'autres cantons suivent leur exemple, l'accès à la formation secondaire supérieure dépendra de la santé des finances publiques. Les ambitions d'un pays dont l'économie doit plus que jamais compter sur une main-d'œuvre qualifiée sont donc aussi négligées que l'égalité des chances face à la formation et au marché du travail. Lucerne fait ainsi, outre le choix de l'exclusion, celui de l'ignorance.

Bonjour les promesses

Les déclarations apaisantes du ministre de l'économie, semblent ignorer que beaucoup de jeunes ne trouvent pas de place d'apprentissage à la fin de leur scolarité obligatoire.

algré la dure réalité du marché des places d'apprentissage et la L pression qu'a mise sur ses épaules une semaine d'action des jeunesses syndicales, Joseph Deiss n'a que très peu modifié sa rhétorique apaisante. Même s'il a décidé lors de la «conférence des places d'apprentissage» de lancer Chance 06, un programme de création de places de formation, il persiste à prétendre que «presque tous les jeunes ont une solution à la sortie de l'école obligatoire». Et peu lui importe si, pour un bon cinquième d'entre eux, la «solution» n'est qu'une mesure transitoire, qui ne qualifie que pour la recherche d'une place de formation et non pour le marché du travail.

Le ministre de l'économie ne nie toutefois plus la nécessité de créer davantage de places de formation et va donc soumettre quelques modestes mesures au Conseil fédéral. Il s'agit tout d'abord de confier totalement (contre 60%

Selon le dernier «baromètre des places d'apprentissage», 92% des jeunes ont une «solution» à la sortie de l'école obligatoire, ce que Joseph Deiss comprend comme «presque tous». L'an passé, 94% avaient une solution et en 2003, 96%. Fin août, 22500 jeunes attendaient une place d'apprentissage et souhaitent chercher à nouveau l'an prochain, soit 1500 de plus que l'an passé à la même époque. Selon les premiers résultats de l'«Enquête suisse sur la population active 2005» de l'OFS, au moins 50 000 moins de 25 ans sont sans emploi et plus de 48000 sont en situation de sous-emploi.

actuellement) à la Confédération le financement des projets cantonaux destinés à encourager la création de nouvelles places d'apprentissage. La décision est bonne pour les cantons, à qui la nouvelle loi sur la formation professionnelle promet plus de moyens, mais que les nombreuses mesures de réduction des dépenses de la Confédération ont laissés dans l'incertitude quant à la réalisation des bonnes intentions de Berne. Il s'agit ensuite de développer un programme d'encadrement pour les entreprises qui créent de nouvelles places, d'obtenir une vue d'ensemble des solutions transitoires cantonales et de promouvoir l'image des entreprises formatrices par une nouvelle vignette.

Des propositions ignorées

Mais la plupart des mesures de plus grande envergure que proposaient les syndicats n'ont pas trouvé grâce. Pas question par exemple d'introduire temporairement un système d'incitation financière à la création de places d'apprentissage, malgré les bons résultats obtenus en Autriche, dont le système de formation professionnelle est comparable au nôtre. Quant à la proposition, soutenue par certains milieux patronaux, de nommer un délégué du Conseil fédéral à l'emploi des jeunes à qui l'on aurait justement pu confier le travail de recensement et de coordination, elle ne sera qu'examinée.

Les plus actifs restent les partenaires sociaux: le lendemain de la «conférence des places d'apprentissage», Unia et deux associations patronales publiaient leur demande pour que le fonds paritaire en faveur de la formation professionnelle dans le secteur de la carrosserie reçoive la force obligatoire, permettant ainsi une répartition des frais de formation entre toutes les entreprises de la branche.

Et maintenant le contrat!

a gauche a certes remporté l'élection au Conseil d'Etat. Mais elle ne dispose pas d'une majorité au Grand Conseil. Une nouvelle législature s'ouvre-t-elle qui verra les blocs s'affronter et les deux pouvoirs se déchirer? Ce serait alors quatre nouvelles années perdues. Quatre années de trop quand on sait l'urgence de faire avancer un certain nombre de dossiers: le logement et son support obligé, l'aménagement du territoire, le développement d'une véritable région transfrontalière, la réforme de l'Etat, le chômage de longue durée et les finances publiques.

Seule une large coalition politique semble à même de faire avancer efficacement et rapidement ces dossiers. Car les réformes impliquent que chacun des partenaires lâche du lest. D'où la nécessité pour les partis représentés au gouvernement de négocier au plus vite un programme précis en échangeant des contreparties mutuelles. Les résultats du scrutin semblent indiquer cette voie: les candidats des formations les moins arcboutées sur des positions idéologiques, celles qui ont annoncé leur volonté de dialogue, ont obtenu les meilleurs scores, les deux socialistes et le libéral n'atteignant pas la majorité absolue des suffrages. Mais l'effort de ces seules formations ne suffira pas, car il faudra convaincre une opinion plus prompte à défendre les avantages acquis qu'à accepter des réformes. D'autant plus que les extrêmes à l'affût ne manqueront pas de jouer de l'arme référendaire. Les deux principales formations du canton, libéraux et socialistes, sont donc interpellées. Il ne s'agit pas d'en appeler à un consensus mou qui masquerait les différences. L'accord ne serait que limité à des dossiers précis et temporaire, engageant aussi bien le Conseil d'Etat que les groupes parlementaires et leurs partis. L'occasion est belle pour les partis gouvernementaux d'exercer leur responsabilité et de montrer concrètement l'inanité politique des extrêmes.

En cas d'échec, on peut prendre le pari que dans quatre ans les populistes de l'extrême gauche retrouveront leur place au Parlement et que leurs répondants nationalistes se renforceront encore, rendant la République durablement ingouvernable. jd

L'étranger en bouc émissaire

La loi n'a jamais empêché aux étrangers non-résidents d'acheter des maisons en Suisse. En revanche, elle a verrouillé le marché immobilier à l'avantage des entreprises indigènes en dehors de toute politique d'aménagement du territoire.

e Conseil fédéral propose d'abroger la législation limitant l'accès à la propriété immobilière par les étrangers. Cette libéralisation est la bienvenue, pour autant que le Parlement accepte de muscler les règles d'aménagement du territoire.

Depuis plus de quarante ans, la loi restreint l'acquisition d'immeubles par les étrangers non-résidents. Connues successivement sous les noms de lex von Moos, Furgler, Friedrich et Koller, ces restrictions furent adoptées pour des raisons diverses. Pour la gauche, la demande étrangère ne pouvait qu'accélérer la hausse des loyers, alors que le Tessin, terre d'élection d'une clientèle germanophone, craignait pour son identité. Mais la raison primordiale fut beaucoup plus prosaïque: les milieux de la promotion et de la construction voyaient d'un mauvais œil des sociétés étrangères venir les concurrencer sur leurs propres terres. Adop-

tée sous des prétextes identitaires et de protection du territoire, la législation a servi en priorité à fermer le marché immobilier suisse aux professionnels extérieurs. Pour preuve, jamais les différentes moutures de la loi n'ont empêché que des acheteurs étrangers acquièrent une résidence secondaire. Bien au contraire, ces acquisitions n'ont fait que croître jusque dans les années huitante. Mais la plus-value résultant de ces opérations immobilières est restée dans les poches des opérateurs helvétiques.

Des quotas pour les villas

La prolifération des résidences secondaires constitue un véritable problème: détérioration des paysages, coûts importants d'équipement à la charge des collectivités locales que ne compensent pas des recettes fiscales supplémentaires, phénomène des « volets clos», difficulté de logement pour les indigènes. Ces effets négatifs ne résultent pas de la nationalité des propriétaires. Il est donc justifié d'abroger cette législation et de mener la lutte avec des moyens adéquats, à savoir l'aménagement du territoire.

Le Conseil fédéral propose d'exiger des cantons qu'ils désignent dans leur plan directeur les localités et régions où le nombre des résidences secondaires a pris des proportions inquiétantes. Le gouvernement préconise l'introduction de quotas ou d'un impôt spécial pour gérer ce phénomène. Tant que les cantons n'auront pas décidé de telles mesures, aucune autorisation de construire des résidences secondaires ne pourra être délivrée. Reste à savoir si la Confédération saura faire preuve de rigueur dans la surveillance de cette régulation. Une preuve qui jusqu'à présent a trop souvent fait défaut en matière d'aménagement du territoire. jd

Suite de la première page

Cours des comptes

Le premier niveau de contrôle appartient aux administrations elles-mêmes, un autocontrôle en quelque sorte. En fonction des missions qui lui sont confiées et des moyens disponibles, chaque service doit se fixer des objectifs opérationnels et en vérifier régulièrement la réalisation sur la base d'indicateurs. De même il analyse l'adéquation de son organisation et de ses procédures à ces objectifs. Ce niveau de contrôle est essentiel car il assure un diagnostic précis et des corrections rapides.

La législation genevoise exige cet autocontrôle, qui est pourtant loin d'être pratiqué dans toute l'administration. Aux chefs de département d'en exiger et d'en contrôler la réalisation.

Dans les deux cantons, le contrôle financier et de gestion est confié à une administration spécialisée dans l'audit. Pour améliorer l'efficacité de ce contrôle, il faut accorder une plus grande autonomie à cette administration. Par exemple, une désignation conjointe de sa direction par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pour une longue période, six ou huit ans; une compétence propre pour l'engagement du personnel et une grille salariale qui évite que les contrôleurs, une fois formés, rejoignent l'économie privée; une plus grande liberté dans le choix des enquêtes à effectuer. Et surtout il faudrait que le gouvernement fasse meilleur usage des conclusions et recommandations de cette instance.

Le Grand Conseil reste le parent pauvre du contrôle du gouvernement et de son administration, quand bien même il est censé représenter l'instance suprême de surveillance. A Genève, la commission de contrôle de gestion dispose d'un poste d'agent spécialisé pour l'appuyer dans ses tâches et d'un budget trop modeste pour l'autoriser à procéder à des enquêtes fouillées. A l'évidence c'est à ce niveau qu'il faut développer les moyens de contrôle si l'on veut contrecarrer la trop grande dépendance du parlement à l'égard de l'exécutif.

N'oublions pas l'évaluation, une forme de contrôle qui, audelà de la régularité comptable et de la légalité, permet de mettre en évidence les effets des lois adoptées et de corriger le tir si nécessaire. Pour cette tâche, Genève dispose depuis dix ans d'une commission externe à l'administration. Cette commission réunit des personnalités compétentes dans le domaine de la gestion et représentatives de la diversité politique du canton. Lorsque la Cour des comptes aura montré ses limites, pour autant qu'elle voit le jour, le canton de Vaud pourrait s'en inspirer.

Un choix clair mais tronqué

Le PSS réaffirme sa volonté de voir la Suisse parmi les membres de l'UE. En revanche, il ne se prononce pas sur les implications économiques de l'adhésion.

ans une prise de position argumentée qui sera soumise à l'assemblée des délégués, le parti socialiste suisse (PSS) réaffirme que la Suisse doit adhérer sans plus tarder à l'Union européenne. Alors que l'euroenthousiasme est au point mort, que le Conseil fédéral, sans ligne claire, s'apprête à présenter des options comme une carte de menus à choix, la détermination du PSS est claire et courageuse.

Le document expose les conséquences institutionnelles de l'adhésion telles que déduites par le PSS: Conseil fédéral passant de sept à neuf membres; l'initiative populaire, devenue inopérante dans

les domaines de compétence transférés à l'Union, transformée en une initiative de mandat invitant le Conseil fédéral à agir dans telle ou telle direction. En revanche le PSS renvoie à une date ultérieure l'examen des conséquences économiques de ce choix. On ne peut que le regretter. Méthodologiquement l'unité de la matière l'exigerait. De surcroît, les adversaires de l'adhésion utilisent abondamment des arguments financiers comme épouvantail: l'obligation de verser des milliards aux fonds de cohésion européens, la TVA à 15%, la hausse du loyer de l'argent.

Or, la TVA à 15% est opportunément une chance de lier politique extérieure et politique sociale. Il faut inlassablement le répéter.

Le financement de la politique sociale

La sécurité sociale souffre d'un financement insuffisant. L'AI, avec son déficit annuel gigantesque de 1,5 milliard, a besoin d'urgence, comme une transfusion sanguine, que lui soit affecté 0,8 point de TVA. L'AVS, saine aujourd'hui, exigera à l'horizon 2010, un point de TVA. La LAMal et sa répartition des coûts de la santé par tête, indépendamment du revenu, ne pourront pas, année après année, reporter sur les cotisations des hausses en croissance inéluctable. Une participation

accrue des pouvoirs publics serait nécessaire, on peut l'estimer à 1,5 ou 2 points de TVA. Enfin la Suisse, comme contributeur actif dans le cadre de l'Union, aurait à payer l'équivalent de 1,5 point.

La récapitulation donne: 7,6+0,8+1+1,5+1,5=12,4. Resteraient 2,6 points pour réaménager, en faveur des revenus modestes, la fiscalité directe.

Le refinancement de la politique sociale passe par la politique extérieure. C'est ce que le PSS pourrait démontrer. Il faut souhaiter que le délai de réflexion qu'il s'est donné lui permette de s'en convaincre. La question est simple: que faire d'une TVA à 15 points? ag

France

Libé et la gauche endormie

a gauche française, qui est une famille L recomposée faite de plusieurs courants, a appris beaucoup de choses: qu'elle ne peut plus compter sur l'élan de solidarité né de la dernière guerre, que l'espérance de changer la vie a débouché, deux ans après la prise du pouvoir par François Mitterrand, sur le retour de la rigueur, qu'il est illusoire le slogan «L'Europe sera socialiste ou ne sera pas!». Il n'y a pas de plan B! Bref la gauche française se cherche. Plus fébrile qu'endormie. Pourtant c'est pour la réveiller que Libération, dans son numéro du 10 novembre, publie un supplément qu'il intitule 30 idées pour réveiller la gauche, avec en prime un débat entre huit politologues français.

On ne recensera pas exhaustivement les

trente glorieuses idées qui souvent ont le mérite de s'inspirer d'expériences de pays proches: le travail à temps partiel des Pays-Bas, la conception de la retraite des pays nordiques, etc.

Deux choses à retenir

Il est faux, malgré la mondialisation, de croire que l'on vit dans une société du libéralisme absolu, où l'économie, oh horreur! ne laisse plus de place à autre chose que la marchandisation. Les prélèvements obligatoires représentent 30 à 40% (ou plus) du PIB. Ils sont affectés selon d'autres règles que celles du marché. Un secteur important appelle la régulation (communication, transport...). Enfin, ce qu'on pourrait appeler le marché libre est

soumis à l'encadrement légal et aux engagements contractuels négociés avec les syndicats. Le champ de manœuvre politique sur ces trois secteurs est donc large.

De tous les bouleversements, informatiques, génétiques, physiques, le plus important, sociologiquement, est la prolongation de la vie humaine. Chaque année, sans conquête syndicale, par une espérance de vie augmentée de quelques mois, du temps libre non travaillé est acquis. Comment l'intégrer et le coordonner à la vie active? Les expériences nationales, quelques-unes sont évoquées par Libération, ne font que débuter. Ce ne sont pas des recettes toutes faites. Mais des pistes de recherche, quelques-unes stimulantes.

Le chocolat multinational

Un livre raconte la conquête des marchés étrangers par le chocolatier neuchâtelois avant de subir la dure loi de la mondialisation.

histoire de Suchard, entreprise familiale devenue une holding internationale, avant de tomber dans le giron de Kraft Food International, la branche alimentaire de Philip Morris, brille de toute sa complexité dans le livre de Claire-Aline Nussbaum. Ouvrage réalisé sous la direction de Laurent Tissot et avec la collaboration d'une équipe d'étudiants de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel.

La recherche observe et analyse les rapports mouvants avec l'étranger de la petite fabrique fondée par Philippe Suchard en 1826. Car il s'agit bel et bien d'un processus et non pas d'un état figé, atteint une fois pour toutes à l'aube du XX^e siècle. On n'est pas une multinationale, mais on le devient sans cesse. Contre une certaine image en vogue dans les recherches classiques, Suchard vit de changements, parfois planifiés parfois hasardeux. Le livre décline les innombrables mutations de raison sociale, d'organigramme, de structure. Malgré les longs règnes à la tête de la société, d'abord celui de Philippe lui-même de 1826 à 1884, ensuite de Carl Russ, son beau-fils, jusqu'en 1925, les transformations se succèdent et défient la stabilité séculaire du pouvoir paternaliste, voire philanthrope, incarné par les deux hommes. C'est que la survie et la croissance du comptoir des origines dépendent à la fois d'une

direction ancrée dans le passé et de la faculté d'adaptation dont elle sait faire preuve, à l'égard des doléances syndicales par exemple. Avec son lot de conflits et de tâtonnements qui ont failli coûter cher à Suchard.

Mais qui lui ont également permis de résister à la concurrence féroce sur le petit marché suisse, notamment de PCK (né en 1904 de la fusion de Peter et Kohler, de Cailler ainsi que de Nestlé). Voilà pourquoi elle est la première à traverser les frontières pour s'implanter en Allemagne dès 1879, puis en Autriche, Espagne et France dans les années qui suivent. Toujours à l'affût, la société n'hésite pas non plus à contourner protectionnismes et barrières douanières via le développement de contrats de licence conclus un peu partout dans le monde (de l'Europe de l'Est aux Etats-Unis). Alors que l'attachement têtu à la qualité supérieure de ses produits (un peu plus chers certes) et une inventivité débordante (le lancement de Sugus deux ans après le krach boursier de Wall Street frise le génie) la sauvent de quelques guerres et autres crises économiques.

Les données de première main, puisées dans les archives de l'entreprise, s'imbriquent dans un récit passionnant. Elles ne craignent pas les détails ou les détours quand le métabolisme de l'entreprise le réclame. Lettres et notes de travail, comptes rendus et rapports mettent en scène le drame d'une chocolaterie, les mains dans le cacao et le sucre, transformé en groupe international, avalé finalement par plus puissant et plus gros que lui. La famille s'efface au profit d'investisseurs étrangers. La modernité semble à ce prix. Et la chute finale de Willy, fils de Carl, rattrapé par ses dettes et sa gestion déloyale, sonne amèrement le glas du capitalisme des pères fondateurs décimé par la mondialisation et la corporate governance. md

Claire-Aline Nussbaum (direction et coordination de Laurent Tissot), *Suchard.* Entreprise familiale de chocolat 1826-1938. Naissance d'une multinationale suisse. Editions Alphil, Neuchâtel, 2005.

Qualité de la vie: les nombres du bonheur

La majorité des Suisses semble heureuse. En revanche, l'image se brise quelque peu si l'on tient compte des salaires et du niveau de formation ainsi que du décor social et institutionnel de leurs existences quotidiennes. C'est le constat mi-figue mi-raisin d'une volée de statistiques de l'OFS sur la qualité de la vie.

D'emblée, on s'aperçoit que le sentiment de bien-être découle d'une certaine aisance économique et de relations riches avec son environnement. Sans surprise, plus les études ont été longues et de bonne qualité, plus la fiche de paie grossit. II vaut mieux être *single* ou un couple sans enfants qu'une famille nombreuse. Et les femmes pauvres en diplômes dépensent une grande partie de leur temps en tâches ménagères, alors que les diplômées travaillent à parts égales à la maison et au bureau. Comme par miracle les classes favorisées consacrent en abondance temps et argent aux loisirs, au développement personnel, aux soins du corps et de l'âme. Tandis que les autres vident toujours leur porte-monnaie au supermarché, loin des restaurants bien notés au Gault et Millaut ou des stages de méditation transcendantale. Sans oublier que ces derniers consacrent une part importante, voire exagérée, de leur revenu au logement. Ce qui n'est pas le cas chez les hauts salaires. Du coup, ceux qui se retrouvent en bas de l'échelle dépriment volontiers à la vue du bonheur des autres, sans pour autant mettre le feu à leurs voitures.

La vieillesse apporte son lot de solitude. Un revenu insuffisant aussi. Solitude partagée par les femmes mères. Les nantis s'en sortent mieux. Ils participent volontiers et en nombre à la vie associative. Même si comités et assemblées sont une spécilaité suisse toute catégorie confondue: 52% de la population est membre actif et 21% membre passif d'au moins une organisation.

La qualité de la vie échappe probablement aux indicateurs et graphiques de l'OFS dont il avoue la complexité. Cependant, il est impossible de résister à la tentation de penser qu'argent, études et loisirs contribuent fortement à un certain bonheur. Ainsi combattre pour une répartition équitable des biens matériels et du pouvoir d'achat garde tout son sens. Car les joies immatérielles en dépendent, malgré les vertus que l'on prête à la sobriété dénudée colportée par les saints et les mystiques.

Statistiques disponibles sur le site de l'OFS: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html (Qualité de la vie)

Le train supplémentaire

Un voyage hors saison sur le rail. De Zurich à Lugano, l'univers s'étire et se rétracte lancé à grande vitesse à travers les Alpes.

e Pendolino pour Milan craque au moment de s'ébranler. Plein comme un œuf. Je l'entends couiner. Les passagers sourient contre les vitres, ravis d'avoir une place. Il est vendredi soir. Le train part sans moi. La gare de Zurich enfle. Il faut en trouver un autre. J'attrape au vol l'annonce d'un convoi supplémentaire. Prêt pour le pays des merveilles, pour un voyage fantôme inventé par le génie administratif helvétique.

Un monde à part

Six voitures vertes, une de première classe, des modèles années septante qui grincent à chaque virage, qui s'enflamment à chaque freinage. Elles démarrent sans horaire dans le vent figé de midi. Sur une voie rouillée, invisible, aiguillée au sud. Les portes coulissent mal. La fumée file à travers les joints usés. Une humanité bariolée occupe les sièges à la force du hasard. Deux amants envahissent le couloir quand ils s'embrassent. Ils vont à Ponte Tresa où le Malcantone se noie dans le lac de Lugano, terre de braconniers et de contrebande, magnifique au printemps, même si aujourd'hui il neige. On y raconte encore des histoires terribles, à faire pleurer les enfants. Enlacés, ils croquent chips et tartines entre deux baisers.

Trois marcheurs à la retraite empilent les rondelles de leurs saucissons rouges et gras. Un verre de vin détend les muscles et la langue, ils rient fort et sentent l'ail. Un bébé, nouveau-né crie à la figure d'une mère seule écrasée par une poussette grande taille. Il y a toujours un fou parlant, il dandine son corps à cent à l'heure. On a pris de la vitesse. Les flocons tombent étourdis. Le contrôleur passe au ralenti, bel exploit sur une ligne titubant à la vue des Alpes. Il poinçonne les billets avec style, même le déclic de la tenaille sonne juste. Il porte l'uniforme comme un amoureux, il sourit bienveillant. C'est Caron, il nous transborde vers un autre monde.

Dehors, le lac de Zurich semble triste, malgré les riches et une fiscalité estivale. Les propriétés s'alignent jalouses, encore vertes. On les devine à peine. Le brouillard lève son rideau de fer. Il protège les fortunés et leurs trésors. Horgen réveille le souvenir du clan Wille - Von Bismarck (Ulrich surtout, commandant de l'armée suisse lors de la Grande Guerre), des Schwarzenbach - James le xénophobe et Annemarie la suicidaire - raconté par Meienberg dans Le délire général. Il faut un effort surhumain pour imaginer le Bocken, enclos inaccessible où se promenaient les seigneurs du pays, derrière les murs anonymes des maisonnettes de la classe moyenne sortie des Trente Glorieuses.

Le train avance en sanglots. A Wädenswill il vire à droite, plonge vers Arth-Goldau. Mais avant il effleure Morgarten: le 15 novembre 1315, mille montagnards fâchés - ils disputent forêts et alpages au Couvent d'Einsiedeln - repoussent les troupes du duc Léopold d'Autriche, seigneur d'Habsbourg. Le souvenir s'estompe vite. L'express aligne des belles gares en béton. Sur les quais prolifèrent ménagères et comptables, assureurs et fiancées, permis B et indigènes. Ecce Homo, satellite de Sattel, cache une chapelle bâtie au XVII^e siècle. Les amoureux s'embrassent bouche bée. Et Nietzsche semble encore plus gai.

Le nombril de la Suisse

Arth-Goldau ouvre les portes du sud à l'abri du Rigi, éboulé sur la commune en 1806. Quarante millions de mètres cubes de roches tuent quelques centaines de malheureux. Le Bergsturzmuseum est ouvert tous les jours de mars à novembre pour trois francs la visite. Au milieu du pays, exactement, la gare pompe les voyageurs lancés sur le réseau CFF. Un rêve géographique parfait où les hommes quittent les downtowns du Plateau pour la banlieue méridionale, patrie de palmiers et de comptes bancaires. Les trains se pressent depuis Zurich, Saint-Gall, Lucerne, Berne, Bâle. Ils piaffent. Les hauts parleurs scandent les correspondances. La panique s'empare des passagers. Ils montent et descendent pareils à une fourmilière en émoi. Jusqu'au départ simultané de tous les concurrents. Qui se disputent la seule voie à coups d'aiguillage.

Ensuite on escalade la Reuss jusqu'à Göschenen. Lentement, au rythme d'un trois temps têtu entre galeries et rampes de lancement qui s'enroulent dans le granit gorgé d'eau. La neige tombe en bourrasque. Soufflée parle vent du Saint-Gothard, via Andermatt. Plus haut. Les vaches tournent à peine le museau, énorme. Gavé d'herbe et de plomb.

Le tunnel nous dévore. Il est noir, humide. L'odeur de la terre envahit le boyau héroïque percé en 1882. Le train accélère. Il vole sur un grand huit aveugle. Le vacarme terrasse les conversations. Nous sommes suspendus au ballast qui éclate en mille morceaux. La locomotive mord la voie. Elle crie de toutes ses forces. A la sortie la lumière bleue d'Airolo s'allume comme un néon fané. Le minibar vend sandwiches et boissons hors de prix. Maintenant, on descend à toute vitesse. prisonniers du toboggan qui dévale la Leventina. Un vieux monsieur dépaysé se réveille après une longue sieste. Il a manqué son arrêt. Il enfile des gros souliers à l'envers. Il se désole et fait la causette. C'est un extraterrestre, prisonnier d'un convoi fantôme. En ledenhosen.

Six heures après le départ, la gare de Lugano stoppe notre course. Une petite voix de fée annonce la fin du trajet: gare terminus, Endstation, ultima fermata. Amen. Le chef de train ne parle pas anglais. md

Les abonnés à la version papier de *Domaine Public* peuvent bénéficier gratuitement des avantages offerts par notre nouveau site Internet en communiquant leur adresse électronique à notre administration.

Ils recevront ensuite un mot de passe personnel qu'ils pourront utiliser pour naviguer entre forums et dossiers thématiques.